

Dinan, le 18 février 2022

**Direction pilotage administratif
et relations aux communes**

Suivi par : Service des Affaires juridiques
assemblees@dinan-agglomeration.fr
Tel : 02 96 87 77 92

**Mesdames, Messieurs les
Conseillers Communautaires
titulaires et suppléants
de Dinan Agglomération**

Objet : Convocation au Conseil Communautaire du lundi 28 février 2022

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir assister à la prochaine séance du Conseil Communautaire, qui aura lieu le :

Lundi 28 février 2022 à 18 H 30
Salle socioculturelle L'EMBARCADERE
Rue des plantations
22980 PLELAN-LE-PETIT

En raison de l'évolution de la crise sanitaire, cette séance aura lieu à la Salle socioculturelle L'EMBARCADERE, à PLELAN-LE-PETIT (*voir plan d'accès - pièce jointe n°7*).

Vous trouverez ci-joint :

- L'ordre du jour,
- Le dossier de séance,
- Un modèle de procuration de vote (si nécessaire).

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à la séance, vous disposez de la faculté de donner procuration à un autre élu, le cas échéant à votre suppléant, ou à un autre élu titulaire. Dans tous les cas, cette délégation doit être formalisée par un pouvoir qui doit être adressé et réceptionné au secrétariat des assemblées (assemblees@dinan-agglomeration.fr) avant la séance. La transmission par mail en PDF est conseillée.

En l'état actuel du droit, un même membre de l'assemblée peut être porteur de deux pouvoirs et l'assemblée délibère valablement si un tiers de ses membres est présent¹.

Je vous remercie, lors de cette réunion, de bien vouloir respecter les gestes de distanciation physique. Le port du masque (masque certifié en tissu ou masque chirurgical) est obligatoire pendant toute la durée de la séance.

Votre accueil sera assuré dès 18h00.

En cas de départ en cours de séance, je vous invite à le signaler au secrétariat de l'Assemblée et à rapporter la carte de vote.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président
Arnaud LECUYER



¹ Loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire en sa version modifiée par la loi du 10 novembre 2021 relative à la gestion de la sortie de la crise sanitaire.



ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du lundi 28 février 2022 à 18H30,
Salle de l'Embarcadère- PLELAN-LE-PETIT

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

01 - Etat des décisions du Président du 1er janvier au 31 janvier 2022

Rapporteur : Monsieur Arnaud LECUYER

02 - Délibérations du Bureau Communautaire du 17 janvier 2022

Rapporteur : Monsieur Arnaud LECUYER

03 - Procès-verbal du Conseil Communautaire du 31 janvier 2022

Rapporteur : Monsieur Arnaud LECUYER

TRANSITION ENERGETIQUE

04 - Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) - Stratégie de transition énergétique et changement climatique - Arrêt de la version projet du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Rapporteur : Monsieur Philippe LANDURE

TRAITEMENT ET VALORISATION DES DECHETS

05 - Etudes et prospective - Projet de refonte de la Politique Déchets - Evolution du schéma de collecte - Principes

Rapporteur : Monsieur Gérard VILT

06 - Déchèteries - Coopération avec Lamballe Terre et Mer - Convention d'utilisation du service de déchèteries

Rapporteur : Monsieur Gérard VILT

MOBILITES

07 - Ligne Nouvelle Ouest Bretagne-Pays de la Loire (LNOBPL) – Concertation – Motion

Rapporteure : Madame Anne-Sophie GUILLEMOT

CULTURE

08 - Conservatoire à rayonnement intercommunal - Le Kiosque - Création d'un pôle « pratiques artistiques musique, danse et handicap »

Rapporteur : Monsieur Didier IBAGNE

09 - Conservatoire à rayonnement intercommunal - Le Kiosque - Ecoles de musique- Département Danse - Le Labo - Tarifs 2022/2023

Rapporteur : Monsieur Didier IBAGNE

TOURISME ET PATRIMOINE

10 - Office de Tourisme « Dinan-Cap Fréhel Tourisme » - Montant de la subvention annuelle et reversement de la taxe de séjour pour l'année 2022

Rapporteur : Monsieur Didier LECHIEN

11 - Coriosolis et Maisons Nature - Année 2022 - Tarifs - Modifications

Rapporteur : Monsieur Didier LECHIEN